

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le onze du mois d'octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 4/10/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
18/10/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusée :

Mme BOUCHER Annick représentée par Mme LEVEQUE Béatrice

Secrétaire de séance : Mme SCHAEFER Virginia

DCM2022-10-098 **Subvention association de parents d'élèves – éveil musical** :
Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Le Conseil Municipal,

Considérant que les actions de l'Association de Parents d'Élèves (APE) de l'école publique Louis Dudé présentent un intérêt pour la commune,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Vu la facture des cours d'éveil musical (4h00 par semaine pendant l'année scolaire 2021-2022) ;

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 3 070,00€ à l'association APE correspondant à la moitié de la facture des cours d'éveil musical. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Virginia SCHAEFER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

